

DEPUIS 1789
PROSPER CLÈRE
LEBECQUE GOMEL
EMILE DICKSON
JEAN-LOUIS VERHULST
HENRI VERHULST

Liberté, Egalité, Fraternité



LE BOUCLIER MUNICIPAL

Ce dernier conseil municipal de l'année a amené la municipalité, une seconde fois en quelques semaines, à devoir de nouveau ajuster son budget eu égard de l'augmentation constante des prix et du coût de l'énergie.

Après avoir trouvé, grâce à une bonne gestion des deniers publics, 1,2 million d'euros pour compenser les hausses de prix lors du conseil de novembre, nous avons dû trouver plus de 600.000 euros de recettes supplémentaires pour payer les autres augmentations de charges.

En effet, la solution de facilité serait, comme nombre de communes le pratiquent, d'augmenter l'ensemble des tarifs municipaux mais comme **nous ne souhaitons pas faire payer cette inflation galopante aux habitants**, j'ai pris mon bâton de pèlerin à la chasse aux subventions et dotations.

Faire plus avec moins sera un nouveau défi à relever pour nombre de collectivités dans les mois qui viennent tant la situation se tend. En décidant de ne pas toucher au taux des impôts locaux, en n'augmentant aucun tarif, en ne supprimant aucun service à la population et en maintenant une gratuité pour nombre d'activités, **la municipalité de Coudekerque-Branche en cette période de crise joue parfaitement son rôle de bouclier municipal afin de préserver, à l'échelon local, le pouvoir d'achat de ses habitants.**

Quelques exemples très parlants :

- Quand le coût de revient du repas de cantine dépasse les 9,80€ et qu'il est facturé aux familles 1,50€ le bouclier municipal fonctionne
- quand le coût général de fonctionnement des centres de loisirs, accueils petite enfance, crèches ou des portages de repas à domicile augmente de 30%, et que la ville conserve des tarifs solidaires à l'identique des années précédentes le bouclier municipal fonctionne
- Quand le coût du carburant culmine à des sommets jamais atteints et que la ville maintient gratuite, dans le cadre du dispositif Bien vieillir chez soi, la navette pour les séniors, le bouclier municipal fonctionne.

Et il y aurait nombre d'autres exemples tout aussi parlants.

Economies d'énergie : l'affaire de tous

Mais pour réussir à maintenir ces 57 tarifs municipaux nous devons maîtriser les consommations d'énergie qui deviennent l'affaire de tous dans le fonctionnement et l'utilisation des bâtiments communaux.

Toute l'équipe municipale qui m'entoure se joint à moi pour vous souhaiter un Joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année.

Notre Maire
David BAILLEUL

FACE À LA CRISE DE L'ÉNERGIE : LES « RECOMMANDATIONS » DE L'ÉTAT SONT EN FAIT DES OBLIGATIONS

L'Etat, pour passer l'hiver, a imposé aux communes un plan de sobriété énergétique. Le maire a précisé en conseil qu'il ne s'agit en aucun cas de « recommandations », mais bel et bien d'obligations.

En effet, des pénalités financières sont prévues pour les communes qui ne respecteraient pas les objectifs de baisse de consommation.

C'est donc, pour les villes, la double peine : déjà confrontées à la flambée de l'énergie (335% d'augmentation du tarif d'électricité, et triplement du prix du gaz en 2023), elles seront EN PLUS pénalisées financièrement si elles ne baissent pas leur consommation.



EN DIRECT DU CONSEIL DU 7 DÉCEMBRE 2022



JEAN-PIERRE DUYCK, DOYEN DU CONSEIL MUNICIPAL, DANS NOS CŒURS

Un hommage solennel a été rendu en début de séance à M. Jean-Pierre Duyck, qui nous a quittés le 30 novembre.

Jean-Pierre Duyck, élu au sein de la liste majoritaire depuis 2008, était le doyen du conseil municipal. Aux côtés du maire depuis sa première élection, il était un fervent défenseur de Coudekerque-Branche, mais aussi de la culture flamande. Masseuse-kinésithérapeute de profession, rue Pasteur, il a soigné d'innombrables Coudekerquois pendant plusieurs décennies. Son engagement pour la Nation lui a également valu la Médaille militaire.

Et bien évidemment, on se souviendra de son indéfectible passion pour le tennis de table, discipline pour laquelle il a créé le Raquette Club en 1968, devenu TTCK, en assumant la présidence jusque cette année ! La salle de raquettes, qui accueille les pongistes et les joueurs de squash rue Jean-Monnet depuis 2019, porte d'ailleurs son nom. Le conseil municipal présente ses sincères condoléances à sa famille, à ses proches, et à tous ceux qui l'ont connu et estimé.



TARIFS DE JEAN-VILAR : PAS DE HAUSSE, COMME POUR TOUS LES TARIFS

Si la ville adopte la plupart des tarifs lors du vote du budget au printemps, Jean-Vilar fait exception à la règle en tant que salle de spectacle. Pour autant, la décision prise est la même : il n'y aura pas de hausse des tarifs des locations de salles de l'espace Jean-Vilar en 2023. **L'occasion de rappeler que tous les tarifs communaux sont gelés depuis 2020** (périscolaire, ferme Vernaelde, école de musique et des beaux-arts, centres de loisirs, etc) ; certains tarifs ont même baissé, à l'image de la cantine scolaire.



LES RECETTES DU DINO-PARC, UN IMPACT TRÈS POSITIF SUR LE BUDGET DE LA VILLE

Le premier été de fonctionnement du Dino-Parc a dépassé toutes les espérances en matière de fréquentation. Les recettes de ce nouvel élément d'attractivité du Parc du Fort Louis ont ainsi atteint 200.000 euros !

Ces recettes intégrées dans le budget cet automne vont permettre à la ville de conforter son budget fragilisé par les hausses des prix de l'énergie et l'augmentation du point d'indice. La ville s'est également battue pour obtenir de l'Etat une compensation correcte de la suppression de la taxe d'habitation. La décision modifiant le budget 2022 adoptée par le conseil municipal a donc tenu compte de ces deux recettes obtenues à force de réclamer, et permettent de présenter des comptes à l'équilibre, signe de la bonne gestion de la ville.



COUDEKERQUE-BRANCHE FAVORISE L'ACHAT LOCAL ET LE POUVOIR D'ACHAT

La ville est aux côtés de ses commerces. La présentation des mesures de soutien, qui se poursuivent encore aujourd'hui après le choc des années Covid, se traduit par un chiffre : les bons d'achat, à dépenser chez les commerçants coudekerquois, et offerts par la ville dans ses concours ou pour les seniors, représentent 120.000 euros sur l'année. Une somme directement impactée chez les commerçants de la ville.



LE MUR ANTI-BRUIT EN 2023

Le conseil municipal a adopté le transfert de compétence à la communauté urbaine de l'élaboration des cartes de bruit stratégiques. C'est une mesure qui vient en cohérence avec un sujet porté par le maire depuis dix ans : la protection du bruit des habitants vivant le long de l'autoroute A16, un dossier piloté désormais à l'échelle de l'agglomération car plusieurs villes sont concernées : c'est ainsi qu'après celui de Petite Synthe à l'été 2022, **un nouveau mur anti-bruit sera construit à Coudekerque-Branche en 2023**. Une très bonne nouvelle pour les quartiers concernés.



LES SÉJOURS À LA NEIGE MAINTENUS SANS AUGMENTATION DE TARIFS

MALGRÉ LA FLAMBÉE DES PRIX

150 enfants coudekerquois auront la chance, cette année encore, de partir en séjour d'une semaine à la neige, à la Chapelle d'Abondance et à Chatel. La ville a e effet souhaité maintenir cette expérience unique pour les enfants de CM2, lors des vacances de février. Un effort budgétaire conséquent, puisque **si un séjour coûte 1000 euros, les familles ne payent pas plus de 175 euros**. L'enfance demeure la priorité numéro 1 de la politique municipale.



UN NOUVEAU DISPOSITIF POUR LUTTER CONTRE LES MARCHANDS DE SOMMEIL

La ville combat depuis des années des marchands de sommeil, qui profitent de la précarité de certains pour les loger dans des conditions indignes. En 2020, la ville a ainsi mis en place l'autorisation préalable de mise en location (le « permis de louer »), permettant de vérifier la conformité d'un logement avant sa mise en location.

Mais certains loueurs tentent de contourner le système, en déclarant leur logement comme « touristique », et en le proposant sur des plateformes de type AirBnB ou Aritel, alors qu'il s'agit de locations de longue durée voire permanentes.

La ville a donc décidé de s'appuyer sur une loi existante pour obliger chaque loueur à se déclarer en mairie, qui lui délivrera un numéro d'enregistrement pour ses « locations de tourisme et chambres d'hôtes ».

Sans ce numéro, obligatoire, le bien ne pourra pas être loué ni même apparaître sur les plateformes de location. Et la ville pourra aussi travailler en collaboration avec les plateformes de location pour connaître le nombre de nuitées.

Pour préserver la qualité de vie de tous, et garantir des logements décents, l'ensemble de ces mesures est indispensable.



GESTION DE LA CRISE ÉNERGÉTIQUE ET COUPURES PROBABLES D'ÉNERGIE :

LA VILLE SE PRÉPARE EN CONSÉQUENCE

Les Préfets ont eu consigne par le gouvernement de préparer des cellules de crise dans les communes en cas de délestage.

Suite à ces interpellations de l'Etat, la ville a réactivé son plan communal de sauvegarde et, toujours en avance dans la sécurité des biens et des personnes, a décidé de faire du bus de la police municipale (complètement autonome grâce à ses batteries solaires), son PC de crise pour rester toujours joignable et, si besoin, prêter assistance pendant le black out éventuel.

Il a aussi été décidé d'équiper l'Hôtel de ville d'un groupe électrogène, pour être en mesure de coordonner des secours ou rester joignable pour tous les habitants, et les informer en direct de ces mesures de coupure d'électricité.



DELESTAGE : COMMENT ÇA VA MARCHER ?

Les médias ne cessent d'en parler : l'Etat, qui prépare l'opinion à cela, va être obligé de délester si la rigueur de l'hiver perdure. **Délester, c'est couper l'alimentation électrique pendant deux heures, dans certains quartiers ou certaines villes entières, car les fournisseurs d'énergie n'ont plus assez de capacité pour alimenter tout le monde.**

Au regard des difficultés du parc nucléaire français, et des coûts d'importation de l'électricité depuis l'étranger, ce scénario est plus que probable, et cela pourrait se produire plusieurs fois cet hiver, avec les conséquences que l'on devine sur la vie quotidienne. Les écoles, par exemple, pourraient fermer, avec une information survenant seulement la veille au soir de la part des services de l'état.

Comme elle le fait à chaque situation de crise et comme elle l'a prouvé pendant le Covid, **la ville sera aux côtés des habitants pour vous informer et gérer au mieux les difficultés. Monsieur le Maire a une conférence avec le sous préfet à ce sujet ce mardi 13 décembre.**

